

# RÉGÎM

## TRANSPORT COLLECTIF

### STRATÉGIE ÉNERGÉTIQUE POUR LES ÎLES-DE-LA-MADELEINE

Constats et recommandations de la RÉGÎM

Document présenté à la  
Commission consultative  
sur les enjeux énergétiques  
de l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

Juillet 2016

Tu me transportes !

## La consultation

Dans le cadre de l'élaboration du projet de **stratégie énergétique** pour le territoire des Îles-de-la-Madeleine, la commission consultative sur les enjeux énergétiques offre l'occasion à tous de présenter des faits, des constats, des opinions ou des recommandations de manière à bonifier le projet et favoriser la recherche de solutions.

Les particularités liées à l'insularité propre aux Îles-de-la-Madeleine, la dépendance aux hydrocarbures et la nécessité d'orchestrer des solutions durables et avantageuses pour les Madelinots ne sont que quelques-uns des éléments qui font en sorte que cette consultation est très importante pour l'avenir, le développement et la prospérité de l'archipel.

## La RÉGÎM

La Régie intermunicipale de transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine (RÉGÎM) a la **responsabilité d'organiser les services de transport collectif** sur le territoire de la Gaspésie- Les Îles. Plus encore, la Régie désire faciliter l'accès au plus grand nombre de possibilités de mobilité durable pour tous.

Les **objectifs** de la RÉGÎM sont :

- Sociaux : favoriser les déplacements sécuritaires pour tous, dans un esprit d'équité.
- Environnementaux : s'inscrire dans le développement durable tout en contribuant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (CO<sub>2</sub>) émis par les automobiles.
- Économiques : diminution des coûts de transport et aide aux travailleurs sans véhicule.

Les services de transport collectif en Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine ont débuté le 3 mai 2010, d'abord sous la forme d'OBNL chapeauté par la CRÉGÎM, et en partenariat avec les organismes de transport adapté du territoire. En 2012, les 5 MRC de la Gaspésie et la municipalité des Îles-de-la-Madeleine créent la toute première régie intermunicipale de transport au Québec afin de lui confier la gestion des services de transport collectif, et éventuellement, de transport adapté également. Plusieurs avantages motivent ce changement de structure, tant au niveau financier, juridique qu'opérationnel. Toutefois, l'objectif du service demeure le même : augmenter le nombre de trajets et offrir plus de possibilités de mobilité durable.

Actuellement, la RÉGÎM offre 3 trajets de transport collectif aux Îles-de-la-Madeleine, et plusieurs autres en Gaspésie. Elle gère les services de transport adapté de la Haute-Gaspésie depuis octobre 2014, et gèrera ceux de la Baie-des-Chaleurs à partir de septembre 2016.

La Régie offre divers **services** à ses usagers :

- Un réseau d'aires d'attente et de stationnements incitatifs;
- Un service d'alertes SMS permettant de recevoir un message texte lorsque l'état du réseau est perturbé (ex. : lors des tempêtes de neige);
- Un service d'alertes SMS permettant de recevoir un message texte lorsque le solde de la carte d'accès de l'abonné est bas et qu'il serait préférable de la recharger;
- Des supports à vélos sur la majorité de ses véhicules.

En tant qu'acteur du domaine de la mobilité durable aux Îles-de-la-Madeleine, la RÉGÎM désire partager avec la Commission quelques constats et recommandations dans le présent document.

## Le transport routier aux Îles-de-la-Madeleine

Comme le mentionne le document de consultation de la Commission, les sources d'énergie sont diverses, mais limitées et posant chacune des défis particuliers : éolien, mazout, diesel, essence.

Compte tenu des activités de la RÉGÎM, le présent document concerne principalement les sources d'énergie provenant de la filière des hydrocarbures et la consommation énergétique du secteur des transports.

Les moyens de transport sont d'importants émetteurs de **gaz à effet de serre** (GES) et participant largement à la détérioration de la qualité de l'air.

Comme le mentionne Environnement et Changement climatique Canada, « [l]es transports sont l'une des sources les plus importantes de pollution atmosphérique au Canada »<sup>1</sup>. En plus d'être polluants, les transports sont **coûteux**. En effet, le transport « accaparait 29,1 % de la consommation totale d'énergie au Québec en 2010 et il représentait la deuxième dépense en importance des ménages en 2012 »<sup>2</sup>. Ces données illustrent à quel point il est important de traiter le secteur des transports lorsqu'il est question de stratégie visant à améliorer la gestion de l'énergie et contribuer à minimiser les changements climatiques ainsi que leurs effets.

Si les statistiques mentionnées ci-dessus sont d'ordre général, elles ne sont pas sans concerner les Îles-de-la-Madeleine, d'autant plus que l'archipel se démarque par un ratio particulièrement élevé de véhicules par habitant. En effet, en 2014, un total de 9 587 véhicules de promenade<sup>3</sup> étaient dénombrés pour une population de 12 510 habitants, soit une moyenne de 0,76 véhicule/habitant des Îles-de-la-Madeleine. Bien qu'il soit compréhensible que cette moyenne soit plus élevée que celle des grands centres urbains (ex. : 0,38 véhicule/habitant à Montréal), il est intéressant de remarquer qu'elle demeure plus élevée que celle de régions similaires, par

1 « Transport », Environnement et Changement climatique Canada. <http://www.ec.gc.ca/air/default.asp?lang=Fr&n=800CCAF9-1>

2 « Les Québécois et leur automobile : des liens tissés serrés ». Desjardins Études économiques. Volume 24 / Avril 2014. <https://www.desjardins.com/ressources/pdf/per0414f.pdf>

3 « Dossier statistique bilan 2014 », p. 196, Société de l'assurance automobile du Québec.

<https://saaq.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/publications/espace-recherche/statistiques-2014-accidents-permis-vehicules.pdf>

exemple : 0,66 véhicule/habitant à Rivière-du-Loup, 0,67 véhicule/habitant en Haute-Gaspésie, 0,69 véhicule/habitant dans la Matapédia, 0,72 véhicule/habitant dans le Rocher-Percé, etc. Le document de consultation de la stratégie énergétique démontre également, à la figure 4, que 61 % de la consommation d'énergie aux Îles-de-la-Madeleine est attribuable aux transports, comparativement à 29 % au Québec.

Une alternative intéressante à l'auto-solo est l'utilisation du transport collectif, qui peut même être jumelée avec le transport actif par vélo grâce aux supports à vélos disponibles sur les minibus de la RÉGÎM.

## Le transport collectif aux Îles-de-la-Madeleine

Les services de transport de la RÉGÎM sont **disponibles pour tous, du lundi au vendredi**. Plusieurs arrêts sont disponibles dans chaque village. Voici un bref aperçu des horaires :

### TRAJET 50 :

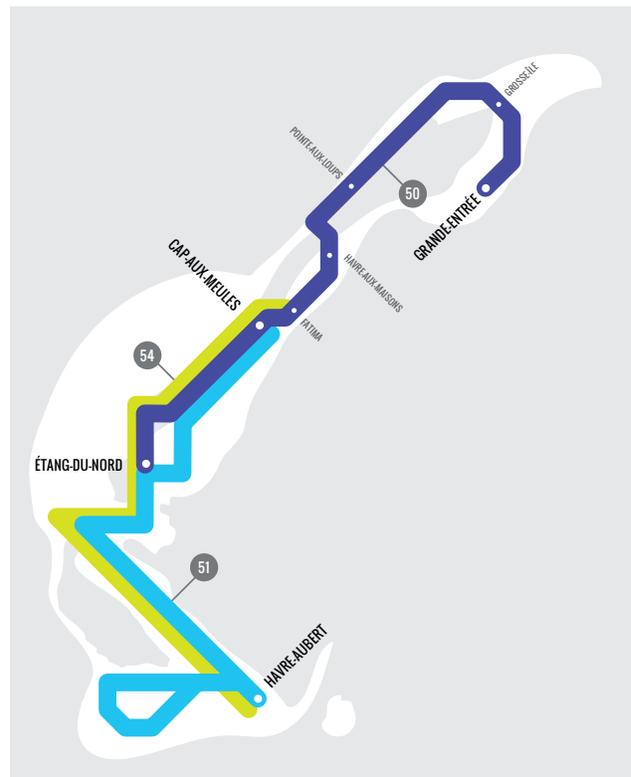
- Départ de Grande-Entrée à 6 h 50
- Arrivée à l'Étang-du-Nord à 8 h 03
- Départ de l'Étang-du-Nord à 16 h 30
- Arrivée à Grande-Entrée à 17 h 38

### TRAJET 51 :

- Départ du Havre-Aubert à 7 h 00
- Arrivée à Cap-aux-Meules à 8 h 00
- Départ de Cap-aux-Meules à 16 h 30
- Arrivée au Havre-Aubert à 16 h 58

### TRAJET 54 (trajet d'été) :

- Départ de Fatima à 11 h 20
- Cap-aux-Meules : 11 h 25
- Étang-du-Nord : 11 h 35
- Havre-Aubert : 11 h 50
- Grave : 11 h 55
- Étang-du-Nord : 12 h 15
- Cap-aux-Meules : 12 h 25
- Havre-aux-Maisons : 12 h 35
- Cap-aux-Meules : 13 h 00
- Étang-du-Nord : 13 h 10
- Départ de la Grave à 17 h 45
- Arrivée à Cap-aux-Meules à 18 h 15



Une seule grille tarifaire s'applique à tous les trajets réguliers de la RÉGÎM :

- **Argent comptant**, monnaie exacte : 4 \$ / embarquement (8 \$ pour un aller-retour).
- **Billets** : 3 \$ / embarquement (livret de 10 billets : 30 \$, vendus par les chauffeurs).
- **Carte d'accès** : 5 \$ / carte; abonnement à 100 \$ / mois pour des déplacements illimités (moins 15 % de crédit d'impôt fédéral applicable sur l'abonnement mensuel).

L'ensemble de l'information au sujet de la RÉGÎM est disponible au [www.regim.info](http://www.regim.info). Le service téléphonique diffuse de l'information et permet aux clients de réserver. Aux Îles-de-la-Madeleine, le service téléphonique est disponible du lundi au vendredi, au 418 986-6050 ou sans frais au 1 877 521-0841.

## Le potentiel du transport collectif aux Îles-de-la-Madeleine

Le transport collectif permet aux gens de laisser une voiture à la maison, de reporter l'achat d'une voiture ou de choisir de réduire le nombre de voitures total pour leur foyer. Ainsi, les utilisateurs du transport collectif réalisent des économies, et diminuent leurs émissions de gaz à effet de serre.

À titre d'exemple, une personne voyageant avec sa voiture entre Grande-Entrée et Cap-aux-Meules aller-retour (106 km) va émettre 20,01 kg de CO<sub>2</sub> alors qu'une personne voyageant avec la RÉGÎM dans un autobus à moitié plein va émettre 4,68 kg de CO<sub>2</sub>. Donc, 15,33 kg de CO<sub>2</sub> ne s'est pas retrouvé dans notre atmosphère!<sup>4</sup>



Aux Îles-de-la-Madeleine, deux minibus sont disponibles pour les services de transport collectif. Ceux-ci consomment 19 litres de diesel/100 km, et peuvent transporter jusqu'à 24 personnes. Les véhicules de la RÉGÎM ne sont pas occupés à pleine capacité : en effet, aux Îles-de-la-Madeleine, le taux d'occupation des véhicules pourrait augmenter. Un récent sondage réalisé grâce à un partenariat entre le CERMIM et le CIRADD, ainsi que diverses actions de communications, visent justement à augmenter l'achalandage des trajets et à perfectionner leurs horaires de manière à mieux répondre aux besoins de la population.

La RÉGÎM demeure également ouverte à la création de partenariats locaux dans le but d'augmenter les services de transport pour certaines clientèles cibles. Divers parcours peuvent être créés, selon les besoins exprimés, et leur réalisation peut se faire avec l'appui du milieu.

Par ailleurs, à court terme, les autobus électriques devraient se répandre dans les régions rurales québécoises. L'entreprise Lion commercialise déjà un autobus scolaire totalement électrique depuis 2 ans et prévoit le faire prochainement pour les véhicules de transport collectif. Selon les données de l'entreprise, le remplacement d'un autobus scolaire diesel par un modèle électrique permet une réduction des émissions de GES de 23 tonnes par année. Cette transition vers des

<sup>4</sup> Maxime Cotnoir, M. Env., Consultant en développement durable

autobus électriques constitue une piste de solution pour réduire la consommation de carburant aux Îles-de-la-Madeleine et l'émission de GES. Par contre, pour l'instant, les mesures incitatives pour appuyer l'achat d'autobus électriques ne s'appliquent qu'au milieu scolaire. Il sera important de s'assurer que ces mesures s'appliquent aux véhicules de transport collectif, lorsque les autobus seront prêts à être mis en marché afin de maximiser leur adoption par les transporteurs.

## L'avenir énergétique des Îles

La RÉGÎM souhaite être un acteur d'une stratégie énergétique aux Îles, puisqu'elle œuvre dans le transport, un domaine d'activité particulièrement énergivore et polluant. S'attaquer aux habitudes de transport des gens est complexe, puisque l'automobile est souvent synonyme de liberté, de confort, de statut social ou de plaisir. L'augmentation de l'utilisation du transport collectif, parallèle à la réduction de l'utilisation de l'auto-solo, implique un changement culturel important, qui interpelle les valeurs des gens et leur capacité d'adaptation. En effet, choisir de laisser la voiture à la maison, mais prévoir une période d'attente de 20 minutes peut être vue comme un embarras inutile, ou comme une contribution écologique, ou encore comme un moment de lecture et de tranquillité d'esprit. Pour les employeurs, promouvoir le transport collectif peut signifier d'accorder plus de souplesse à l'horaire de ses employés ou encore de gérer autrement les heures supplémentaires demandées lorsque l'heure du trajet de retour est arrivée.

Somme toute, l'augmentation des services de transport collectif en partenariat avec le milieu, la croissance du taux d'occupation des véhicules de la RÉGÎM ainsi que le développement de toute solution de mobilité durable semblent des éléments importants à considérer pour l'établissement d'une stratégie énergétique efficace et cohérente.